LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

ACTIVITÉ DE PROCHE AIDANT

Exercée par le titulaire du compte, son conjoint ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité

DATE DE L'ÉVÉNEMENT

- Date de la demande de déblocage (réception par nos services).
  Elle peut se rapporter aux situations constatées antérieurement à cette date.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- Ce cas concerne l'activité de proche aidant exercée par l'intéressé, son conjoint ou son partenaire lié par un PACS auprès d'un des proches suivants présentant un handicap ou une perte d'autonomie :
  - son conjoint, son concubin, son partenaire lié par un pacte civil de solidarité,
  - un ascendant, un descendant, un enfant dont il assume la charge,
  - un collatéral jusqu'au quatrième degré (frère, soeur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin(e) germain(e))
  - un ascendant, un descendant ou un collatéral jusqu'au quatrième degré de son conjoint, concubin ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité,
  - une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.
- **La personne aidée doit résider en France de façon stable et régulière.**
- **Le montant déblocable n'est pas conditionné à un niveau de dépenses.**
- **Le déblocage n'est pas conditionné par la prise d'un congé de proche aidant.**
- **Seules les sommes investies avant la date de l'événement peuvent être remboursées par anticipation.**
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement pourront également être remboursés après leur investissement dans le PEE.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
À compter de la saisie sur votre espace privé, vous avez 30 jours pour nous adresser les pièces justificatives directement en ligne ou par courrier. Au-delà votre ordre sera annulé.

EN BREF

PLANS CONCERNÉS	DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE	NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES
PEE/PEI	À TOUT MOMENT	1 FOIS PAR AN

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

ACTIVITÉ DE PROCHE AIDANT

Exercée par le titulaire du compte, son conjoint ou son partenaire lié par un pacte civil de solidarité

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

Les justificatifs sont à fournir à chaque demande.

- **Livret de famille** ou déclaration sur l'honneur du lien familial du demandeur avec la personne aidée lorsque cette dernière est apparentée à l'intéressé et lorsqu'elle ne l'est pas, une déclaration sur l'honneur des liens étroits et stables avec la personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou entretient des liens étroits et stables

ET,

- Déclaration sur l'honneur de l'aide apportée.

ET,

- **Lorsque la personne aidée est un enfant handicapé à la charge de l'intéressé[1] :** une copie de la décision prise en application de la législation de sécurité sociale ou d'aide sociale subordonnée à la justification d'un taux d'incapacité permanente au moins égal à 80% ;
- **Lorsque la personne aidée souffre d'une perte d'autonomie** : une copie d'attribution de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- **Lorsque la personne aidée en bénéficie, une copie de la décision d'attribution des prestations suivantes :**
  - Majoration d'une tierce personne (MTP) pour aide constante ;
  - Prestation complémentaire pour recours à tierce personne ;
  - Majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne relevant de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) ;
  - Majoration attribuée aux fonctionnaires et aux magistrats invalides dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne pour les actes ordinaires de la vie ;
  - Majoration pour tierce personne pour les militaires et victimes de guerre.
- **Lorsque la personne aidante bénéficie d'un congé de proche aidant :**
  - Attestation de l'employeur mentionnant cette information.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

[1] *Au sens de l'article L. 512-1 du Code de la sécurité sociale à savoir un enfant qui vit au foyer et qui a moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou un enfant handicapé qui vit au foyer quel que soit son âge ou un adulte handicapé. C'est à dire qui vit au foyer et qui a moins de 15 ans au 30 avril de l'année en cours ou un enfant handicapé qui vit au foyer quel que soit son âge ou un adulte handicapé.*

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 261 621 342 euros
Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449
www.bnpparibas.com
N°ADEME : FR200182_01XHWE

Studio BNP Paribas E&RE - 02-25-023 - Cas de déblocage / ES - Mars 2025

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Activité de proche aidant

PARTIE 1 : VOS COORDONNÉES (à compléter par vos soins)

Vos références (figurant sur votre dernier relevé de compte)

Nom de l'entreprise : _____

N° d'entreprise : |_|_|_|_|_|_|_| N° de Compte Individuel : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle Nom : _____ Prénom : _____

PARTIE 2 : TYPE D'OPÉRATION

Je sollicite un déblocage anticipé de mon épargne salariale dans le cadre de mon activité de proche aidant[1], exercée :

☐ Par moi-même

☐ Par mon conjoint ou partenaire de PACS

La personne aidée réside en France de manière stable et régulière.

Il s'agit de :

☐ Mon conjoint

☐ Mon concubin

☐ Mon partenaire de PACS

☐ Un ascendant

☐ Un descendant

☐ Un enfant à charge[2]

☐ Un collatéral jusqu'au 4e degré (frère, sœur, oncle, tante, neveu, nièce, cousin(e) germain(e))

☐ Un ascendant, descendant ou collatéral jusqu'au 4e degré de mon conjoint, concubin ou partenaire de PACS

☐ Une personne âgée ou en situation de handicap avec laquelle je réside ou avec qui j'entretiens des liens étroits et stables, et à qui j'apporte une aide régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou activités de la vie quotidienne

Il s'agit :

☐ De ma première demande de déblocage à ce titre

☐ Du renouvellement d'une demande précédente (dernière demande effectuée le : ___ / ___ / _____).

En l'absence de livret de famille, je certifie :

☐ Avoir un lien de parenté avec cette personne

☐ Entretenir des liens étroits et stables avec cette personne (lorsqu'elle ne m'est pas apparentée)

☐ Je certifie également venir en aide à cette personne de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes et activités de la vie quotidienne.

☐ Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies ci-dessous et reconnais ma responsabilité en cas de fausse déclaration.

Fait à _____

le |_|_|_|_|_|_|_|_|, Signature (précédée de la mention "lu et approuvé")

Cette attestation dûment complétée, datée et signée ainsi que vos justificatifs sont à transmettre via votre espace épargnant sécurisé accessible depuis epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com > Accéder à mon compte (Gérer mon PEE, PERCO, PERECO). Une fois connecté, ajouter cette attestation aux autre justificatifs nécessaires à votre demande de déblocage. Ou par courrier, si vous n'avez pas accès à votre espace privé : BNP PARIBAS ERE TSA 80007 93736 BOBIGNY CEDEX 09

[1] tel que défini aux articles L. 3142-16 et L. 3142-17 du Code du travail.
[2] (au sens de l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Sociale)

Les informations recueillies dans ce document seront utilisées pour la gestion interne de BNP Paribas afin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires ainsi que pour vous communiquer, par courrier électronique ou par téléphone, des informations relatives à nos produits et services. Elles pourront être communiquées à nos prestataires pour l'exécution de travaux effectués pour notre compte ou à toute société du groupe BNPP en cas de regroupement de moyens. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, par courrier à - BNP Paribas Epargne & Retraite Entreprises -TSA 80007 - 93736 Bobigny Cedex 09

BNP PARIBAS ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas S.A au capital de 2 261 621 342 € – Siège social : 16 bd des Italiens, 75009 Paris – RCS Paris 662 042 449
N° Identifiant C.E. FR 76662042449 – www.bnpparibas.com – N°ADEME : FR200182_01XHWE --- Studio E&RE – 02-25-023 – Mars 2025